

CONVOCAATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le

JEUDI 12 Avril 2018 à 20H00

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
René RIAUD



ORDRE DU JOUR

- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif
- ✓ Vote des taux d'imposition 2018
- ✓ Acquisition d'une tondeuse autoportée
- ✓ Comptes de gestion et comptes administratif 2017 – Commune et Lotissement Petit Plessis
- ✓ Affectation des résultats 2017
- ✓ Budget primitif 2018 et Budget annexe du Lotissement Petit Plessis
- ✓ Questions diverses

✂.....

BON POUR POUVOIR

Je soussigné....., empêché d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le jeudi 12 avril 2018 donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à

Fait à, le..... Signature :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Nombre de conseillers 19
En exercice 19
Présents 16
Votants 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/04/2018
Présents : Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, BLANCHARD, POSSÉMÉ, JOUIN, DEBRAY DIGUET, GOUIN HAMON, GICQUEL, MONVOISIN, PERRIN, ROBERT, SARAZIN, SOREL.
Absents excusés : Nathalie BERTY, David BIDOIS, Sabrina RIVIÈRE
Secrétaire : Marina GOUIN

Délibération

2018-19

Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de créer un emploi permanent au sein des services administratifs compte tenu de l'accroissement d'activité au sein de ce service (dématérialisation, augmentation de la population et donc des demandes de particuliers, gestion des salles depuis la création de la salle Espace de l'Aff, gestion du personnel...).

Cet emploi d'agent administratif à temps complet exercerait les fonctions d'accueil, de soutien à l'urbanisme et à la comptabilité, d'aide au secrétariat général dans certains dossiers, et de renfort à la communication, et ce à compter du 01 juillet 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administratif au grade d'adjoint administratif. Ces fonctions pourront également être exercées par un contractuel de catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2. Le traitement sera calculé par référence à l'échelon. Le régime indemnitaire est applicable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

Délibération
2018-20

Monsieur le Maire rappelle les taux qui ont été votés en 2017 des trois taxes soumises à l'Assemblée délibérante.

Vote des taux
d'imposition 2018

Taxe	Taux 2017
Taxe d'habitation	18.22 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	22,42 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	62.25 %

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018. Les résultats seraient donc les suivants :

Taxe	Bases d'imposition	Taux	Produit
TH	1 752 000	18.22%	319 214
TFPB	1 361 000	22.42 %	305 136
TFPNB	140 600	62.25 %	87 524
Total			711 874

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les taux ci-dessus

Le Maire
René RIAUD

Délibération
2018-21

M. le Maire s'est absenté au moment du vote

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel GÉRARD, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 442 041.29€

Recettes : 1 862 472.60 €

Résultat 2017 : + 420 431.31 €

Reprise du résultat 2016 : 374 790.65 €

Ecritures de dissolution de la communauté de communes de Pipriac : - 13 511.92

Excédent de fonctionnement à la clôture : 781 710.04 €

Investissement :

Dépenses : 666 657.94€

Recettes : 583 146.58 €

Résultat 2017 : - 83 511.36

Reprise du résultat 2016 : 952 533.48 €

Excédent d'investissement à la clôture : 869 022.12 €

Reste à Réaliser :

Dépenses d'investissement : 126 000 €

Recettes d'investissement : 33 110 €

Approbation du
compte
administratif 2017
Commune

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

	Résultat à la clôture de 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat exercice 2017	Intégration des résultats suite à la dissolution de Pipriac Communauté	Résultat de clôture 2017
Investissement	952 533.48		-83 511.36		869 022.12
Fonctionnement	815 275.65	440 485.00	420 431.31	-13 511.92	781 710.04
TOTAL I	1 767 809.13	440 485.00	336 919.95		1 650 732.16
Budget Petit Plessis					
Investissement	- 42 243.53		-44 181.37		-286 424.90
Fonctionnement	- 393.13		31 609.93		27 216.80
TOTAL II	- 46 636.66		-12 571.44		- 59 208.10
TOTAL GENERAL	1 521 172.47	440 485	324 348.51	-13 511.92	1 391 524.06

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée de du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'UNANIMITÉ (15 votes POUR)

Pour copie conforme,
Le Premier Adjoint,
Michel GÉRARD

Délibération
2018-22

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 16 votes POUR.

Pour copie conforme,
Le Maire
René RIAUD

Délibération
2018-23

Suite au vote du Compte administratif, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de verser 450 000 € d'excédent de fonctionnement de 2017 en recette d'investissement au BP 2018 (compte 1068),
- de reporter l'excédent d'investissement de 869 022.12 € de 2017 en recette d'investissement du BP 2018 (compte 001).
- De reporter les 331 710.04 € restant du résultat de fonctionnement 2017 en recette de fonctionnement au BP 2018 (compte 002)

Affectation des
résultats 2017
Commune

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition.

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

Délibération

2018-24

Approbation du
compte
administratif 2017
Lotissement Petit
Plessis

M. le Maire s'est absenté au moment du vote

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel GÉRARD, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Lotissement Petit Plessis dressé par M. le Maire :

5. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 286 426.37€

Recettes : 318 036.30 €

Résultat 2017 : **31 609.93 €**

Reprise du résultat 2016 : - 4 393.13€

Excédent de fonctionnement à la clôture : 27 216.80 €

Investissement :

Dépenses : 286 424.90 €

Recettes : 242 243.53 €

Résultat 2017 : - 44 181.37 €

Reprise du résultat 2016 : - 242 243.53 €

Déficit d'investissement à la clôture : - 286 424.90 €

	Résultat à la clôture de 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	-242 243.53		-44 181.37	-286 424.90
Fonctionnement	-4 393.13	0	31 609.93	27 216.80
TOTAL	-246 636.66	0	-12 571.44	-259 208.10

6. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée de du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

7. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

8. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'UNANIMITÉ (15 votes POUR)

Pour copie conforme,
Le Premier Adjoint,
Michel GÉRARD

Délibération

2018-25

Approbation du
compte de gestion
2017 Lotissement
Petit plessis

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 du lotissement Petit Plessis et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissement Petit Plessis ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion du Lotissement Petit Plessis dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 16 votes POUR.

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

Délibération

2018-26

Affectation des
résultats 2017
Lotissement Petit
Plessis

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Suite au vote du Compte administratif, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de reporter le déficit d'investissement de 286 424.90 € de 2017 en dépenses d'investissement du BP 2018 (compte 001).
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 27 216.80 € de 2017 en recettes de fonctionnement du BP 2018 (compte 002)

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition.

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

Délibération
2018-27

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les éléments du budget principal de la Mairie pour l'exercice 2018 pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Vote du Budget
Primitif 2018 -
Commune

Après délibération, le budget est arrêté et voté par chapitre et par opération à l'unanimité des membres présents :

Pour la section de fonctionnement en équilibre :

Dépenses : 1 947 818 €

Recettes : 1 947 818 €

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Pour la section d'investissement, en équilibre :

Dépenses : 1 791 934 €

Recettes : 1 791 934 €

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

Délibération
2018-28

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les éléments du budget annexe du lotissement Petit Plessis pour l'exercice 2018 pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Vote du Budget
Annexe 2018-
Lotissement Petit
Plessis

Après délibération, le budget est arrêté et voté par chapitre à l'unanimité des membres présents :

Pour la section de fonctionnement en équilibre :

Dépenses : 500 024.58 €

Recettes : 500 024.58 €

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Pour la section d'investissement, en équilibre :

Dépenses : 710 787.52 €

Recettes : 710 787.52 €

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

Délibération

2018-29

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la maison d'assistantes maternelles et de l'extension de la cantine, il serait nécessaire d'acheter une partie de la parcelle AB 140 (environ 12m par 4m) car la largeur de la voie va être réduite avec le bâtiment.

Acquisition d'une partie de la parcelle AB 140

Cette parcelle appartient à Néotoa. Il faut que les locataires des logements donnent leur accord sur l'achat du bout de terrain.
Les frais de géomètre et les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune, ainsi que les frais de remise en place d'une clôture sur la partie concernée par cette division de parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'acheter une partie de la parcelle AB 140 aux conditions énoncées ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

Délibération

2018-30

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que suite aux travaux de restructuration et d'extension de l'Ehpad St Conwoion et afin de ne pas augmenter de façon trop importante la participation financière des résidents, la commune verse une subvention exceptionnelle à l'Ehpad St Conwoion.

Subvention à l'Ehpad St Conwoion

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer à titre exceptionnelle une subvention de 20 000 € à l'Ehpad St Conwoion de Sixt sur Aff.
Cette subvention est prévue à l'article 65737du budget primitif de la commune.
(16 POUR)

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

Délibération
2018-31

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors de la réunion de conseil du mois de mars 2018, il avait été créé un poste de 20H pour la médiathèque. Finalement après discussion, il paraît judicieux de pouvoir créer un poste à temps complet, en regroupant le poste actuel de l'agent en charge de la communication (17H50) avec ce nouveau besoin. En effet, les deux emplois sont compatibles. Le nouveau poste serait donc un temps complet réparti entre 20H à la médiathèque pour de l'accueil du public, l'accueil de classes et l'équipement de documents, et 15H à la communication pour le bulletin annuel, les bulletins municipaux intermédiaires ainsi que la mise à jour du site internet.

Création d'un
poste Médiathèque
- Communication

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative ou culturelle sur la base d'adjoint du patrimoine ou adjoint administratif, ou par un contractuel relevant de la catégorie C.

Il est donc proposé de supprimer le poste créé par délibération n°2013-54, et celui créé par délibération n°2018-14.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
- accepte cette création de poste à temps complet à compter du 01 juin 2018
- accepte de modifier le tableau des emplois
- accepte d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

QUESTIONS DIVERSES

- Problème de sécurité routière

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu d'un particulier concernant un problème de visibilité et donc de sécurité concernant une priorité à droite sur une petite ruelle Rue du grippay pour aller vers le bourg.

En effet il y a très peu de visibilité à cet endroit du fait d'une haie de sapin.

Il est proposé de mettre un STOP dans cette ruelle.